

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 11 AVRIL 2017 À 19 HEURES

Étaient présents :

■ ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, MONGE Armand, DUVILLARD Fabienne, ROCCHI Jean Pierre, PIZZA Muriel, SOLSONA Marie-José, DAUMIN Patrick, BONNET Ludovic, PIEL Martine, HENNET Geneviève, VANHAUWAERT Michel, MASSON REGNAULT Xavier, GROSJEAN Florence

■ Absent excusé : CHARRAS André

Secrétaire de séance : Madame CARTAGENA Marie-Claire

**Points 1 / 2 : COMPTES DE GESTION 2016 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 COMMUNE / AEP / CCAS**

Madame la 1<sup>er</sup> Adjoint informe les membres du conseil qu'il y aurait lieu de procéder à l'arrêté de la gestion comptable de la commune, de l'AEP et du CCAS au 31/12/2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'adopter les comptes de gestion 2016 établis par le percepteur
- d'approuver les comptes administratifs 2016 lesquels peuvent se résumer ainsi :

**COMMUNE**

**INVESTISSEMENT**

- dépenses	424 106.58 €
- recettes	310 855.03 €
- Résultat de l'année 2016	- 113 251.55 €
- Résultat reporté de l'année 2015	+ 13 457.24 €
- Résultat cumulé	- 99 794.31 €
- Restes à réaliser recettes	67 000.00 €
- Restes à réaliser dépenses	293 913.00 €
- Résultats tenant compte des RAR	- 326 707.31 €

**FONCTIONNEMENT**

- dépenses	870 337.22 €
- recettes	1 124 929.08 €
- Résultat de l'année 2016	+ 254 591.86 €
- Résultat reporté de l'année 2015	+ 342 319.83 €
- Résultat cumulé fin 2016	+ <b>596 911.69 €</b>

Les résultats des votes sont les suivants :

Pour: 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **AEP**

### **INVESTISSEMENT**

- dépenses	117 731.11 €
- recettes	303 486.61 €
- Résultat de l'année 2016	+ 185 755.50 €
- Résultat reporté de l'année 2015	- 100 867.71 €
- Résultat cumulé	+ 84 887.79 €
- Restes à réaliser recettes	+ 104 591.00 €
- Restes à réaliser dépenses	- 209 986.00 €
- Résultats tenant compte des RAR 2015	- 20 507.21 €

### **FONCTIONNEMENT**

- dépenses	327 699.96 €
- recettes	323 404.80 €
- Résultat de l'année 2016	- 4 295.16 €
- Résultat reporté de l'année 2015	+ 29 902.65 €
- Résultat cumulé fin 2016	+ 25 607.49 €

Les résultats des votes sont les suivants :

Pour: 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **CCAS**

### **FONCTIONNEMENT**

- dépenses	3 922.00 €
- recettes	4 700.00 €
- Résultat de l'année 2016	+ 778.00 €
- Résultat reporté de l'année 2015	+ 4 759.17 €
- Résultat cumulé fin 2016	+ <b>5 537.17 €</b>

Les résultats des votes sont les suivants :

Pour: 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **Point n°3 : VOTE DES 3 TAXES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux 2016

- TH : 7,80 %

- TFB : 10,90 %

- TFNB : 38,79 %

Monsieur le Maire, demande au conseil de reconduire les taux de 2016 sur l'année 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire sur 2017 les taux de 2016 mentionnés ci-dessus.

#### **Point N° 4 : AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Suite aux résultats des comptes administratifs 2016, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter aux budgets primitifs 2017 de la commune, de l'AEP et du CCAS les résultats suivants :

#### **Commune : résultat cumulé 2016 : 596 911.69 €**

à concurrence de **326 707.31 €** au report d'investissement recettes compte 1068

à concurrence de **270 204.38 €** au report de fonctionnement recettes au compte 002

#### **AEP : résultat cumulé 2016 : 25 607.49 €**

à concurrence de **20 507.21 €** au report d'investissement recettes (cpte 1068)

à concurrence de **5 100.28 €** au report de fonctionnement recettes au compte 002

#### **CCAS : résultat cumulé 2016 : 5 537.17 €**

à concurrence de 0 € à l'investissement

à concurrence de **5 537.17 €** au report de fonctionnement recettes compte 002

#### **Point n°5 : BUDGETS 2017 (Commune/AEP/CCAS)**

Avant de détailler les 3 budgets, Monsieur le Maire explique à l'assemblée l'élaboration et l'articulation de ceux-ci et indique que ces documents portent sur les prévisions financières de la commune, du réseau d'eau et de l'assainissement ainsi que du CCAS (centre communal d'actions sociales) pour l'année en cours soit 2017.

Mr le Maire indique par ailleurs que les dotations de l'état et du fonds de péréquation sont en baisse par rapport à 2016.

Il propose que soient réalisés cette année les investissements suivants : aménagement du cours Consolin et la création d'un théâtre de verdure ainsi que des travaux de voiries (chemin du Four à Chaux, chemin « de Tite », Rue des Aires...).

Il faut aussi prévoir la fin des travaux en cours : - rénovation de la salle des jeunes

- la restructuration de la Maire et du point Info.

Par ailleurs le projet de rénovation de la Chapelle des Pénitents, pour éventuellement y installer un musée éphémère, est toujours à l'ordre du jour. Les dossiers de demande de subvention étant en cours. Suite à cette discussion, Monsieur le Maire procède à la présentation du détail des comptes prévisionnels des 3 budgets qui font apparaître les balances suivantes et informe les membres du conseil qu'il y aurait lieu de procéder à leur vote.

#### **BUDGET PRIMITIF 2017 de la Commune**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 présenté par Monsieur le Maire par :

- 14 Pour
- 0 contre
- 0 abstention
- 

Lequel s'articule comme suit :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	926 695.36 €
- <u>Recettes</u>	926 695.36 €

**FONCTIONNEMENT**

- <u>Dépenses</u>	1 309 551.78 €
- <u>Recettes</u>	1 309 551.78 €

**BUDGET PRIMITIF 2017 de l'AEP**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 présenté par Monsieur le Maire par

- 14 Pour
- 0 contre
- 0 abstention :
- 

Lequel s'articule comme suit :

**INVESTISSEMENT**

- <u>Dépenses</u>	421 471.00 €
- <u>Recettes</u>	421 471.00 €

**FONCTIONNEMENT**

- <u>Dépenses</u>	368 705.08 €
- <u>Recettes</u>	368 705.08 €

**BUDGET PRIMITIF 2017 du CCAS)**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 présenté par Monsieur le Maire par

- 14 Pour
- 0 contre
- 0 abstention

Lequel s'articule comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

- <u>Dépenses</u>	9 237.17 €
- <u>Recettes</u>	9 237.17 €

## **Point N°6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire indique au conseil municipal que l'enveloppe globale dédiée aux associations ayant été votée au budget, il y aurait lieu de fixer les subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Proposition 2017</b>
Mollans en fête	15 000,00 €
Ecole pour Mollans	2 000,00 €
Peintres dans la rue	2 000,00 €
Union sportive Une Autre Provence	2 000,00 €
Amicale Saint-Marcel	100,00 €
Amitié Mollanaise	300,00 €
Anciens combattants	280,00 €
Arc en Ciel	300,00 €
Intervalle	150,00 €
Ass° Mollanaise de bridge	150,00 €
Ecole de cirque Badaboum	90,00 €
Foyer socio éducatif	300,00 €
Ski club	150,00 €
Gym féminine Mollanaise	300,00 €
Lire à Mollans	4 000,00 €
Resto du cœur	500,00 €
St-Hubert Mollanaise	150,00 €
Amicale sapeurs pompiers	150,00 €
les amis du cinéma buis	150,00 €
Prévention routière	65,00 €
SPA l'Isle sur Sorgue	718,59 €
Ass° pour le Mali	150,00 €
Ass° Kumuae	150,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte ces propositions.

Monsieur le Maire précise que les subventions seront allouées dans l'année au vu des décomptes moraux et financiers de chacune des associations. Un courrier leur sera envoyé dans ce sens.

**Point n°7 : RÈGLEMENT SALLE DES JEUNES**

Le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal du projet de règlement de la salle des jeunes située près du stade de Mollans et qui vient d'être entièrement rénovée.

Le conseil municipal après avoir entendu les différents articles du règlement, adopte celui-ci par

POUR : 12 voix

CONTRE : 1 voix

ABSTENTION : 1 voix

**QUESTIONS DIVERSES**

NÉANT

Séance levée à 21 h 30